

Possibilités de placement dans le marché d'aujourd'hui : Comment un couple a remis ses portefeuilles sur la bonne voie

Peu importe la direction que prennent les marchés et l'économie, il existe toujours des possibilités pour les investisseurs. Le tout est de rester fidèle à son plan à long terme, même dans les périodes de volatilité. Les résultats peuvent en valoir la peine.

Après chacune des trois dernières grandes récessions, l'indice composé S&P/TSX a progressé d'au moins 48 %* dans les cinq ans. Les investisseurs qui avaient établi un plan correspondant à leurs objectifs, et s'y étaient tenus, ont été récompensés.

Le cas des Houde

Prenons le cas de Benoît et Marie Houde, qui illustre l'intérêt des placements boursiers à long terme. Comme bien des Canadiens, les Houde ont vu leurs portefeuilles décliner au cours des deux dernières années. Ils hésitent donc maintenant à garder leur épargne en Bourse. En fait, ils songent à vendre tous leurs fonds communs de placement pour acheter des certificats de placement garanti (CPG).

Les Houde ont pris rendez-vous avec leur conseillère Scotia pour discuter de leurs options. La conseillère a commencé par passer en revue leurs objectifs, qui n'ont pas changé : ils aimeraient prendre leur retraite dans l'aisance à 65 ans et conserver leur niveau de vie, et aussi épargner pour les études de leurs enfants.

Désignation d'un bénéficiaire du CELI

Comme pour votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER), vous pouvez maintenant désigner directement un bénéficiaire de votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI), partout au Canada, sauf au Québec. Au Québec, vous devez le faire dans le cadre de votre testament. Pour désigner un bénéficiaire, veuillez vous adresser à votre conseiller Scotia ou à votre succursale.

Des profils plus prudents

La conseillère Scotia a mis à jour les profils de placement de ses clients. La récente chute des marchés a fait prendre conscience à Benoît et à Marie que leur tolérance au risque n'était pas aussi grande qu'ils le pensaient. Leurs profils ont donc été rajustés de «croissance dynamique» à «croissance modérée».

La conseillère a ensuite utilisé quelques-uns des outils à sa disposition pour faire des calculs et déterminer si les portefeuilles actuels de Benoît et Marie et leur taux d'épargne leur permettraient d'atteindre leurs objectifs de retraite. Voici ses conclusions :

Si les Houde gardent la même approche de placement, ils feront face à un déficit en raison de leurs pertes récentes, même avec un taux de rendement raisonnable. Ils auront donc du mal à atteindre leurs objectifs, qui sont de vivre dans l'aisance pendant leur retraite et d'épargner pour les études de leurs enfants. Mais si les Houde convertissent leurs portefeuilles en CPG, le déficit pourrait être encore plus grand.

Établissement d'un plan d'action

C'était l'occasion, pour les Houde, de remettre leurs portefeuilles sur la bonne voie en collaboration avec leur conseillère Scotia. Celle-ci les a aidés à établir le plan d'action suivant :

Rééquilibrer leurs portefeuilles en fonction de leurs profils d'investisseur. Leurs portefeuilles étant maintenant axés sur une «croissance modérée», les Houde peuvent conserver une perspective à long terme en toute tranquillité d'esprit. Ils ont encore un bon compartiment d'actions qui présente le potentiel de croissance à long terme dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

* D'après la hausse la plus faible, en pourcentage, de l'indice composé S&P/TSX pendant les trois périodes allant du 31 mars 1982 au 31 mars 1987, du 30 novembre 1990 au 30 novembre 1995 et du 31 juillet 2001 au 31 juillet 2006. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais de gestion. L'information sur le rendement passé suppose un rééquilibrage trimestriel, et le réinvestissement des revenus, des distributions et des dividendes. Elle ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de distribution ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par un porteur, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les parts des fonds communs de placement ne sont pas garanties ni assurées, leur valeur fluctue souvent et les rendements passés peuvent ne pas se répéter.

Convertir une partie de leurs placements en CPG aurait été une autre bonne option, mais les Houde ont préféré la simplicité d'une approche portefeuille.

Verser des cotisations périodiques plus élevées dans leurs REER. En versant tous les mois un peu plus dans leurs REER, les Houde continuent à profiter des avantages de la moyenne d'achat et de placements réguliers.

Verser des cotisations forfaitaires dans leurs REER. En plus de cotisations mensuelles plus élevées, des cotisations forfaitaires permettront aux Houde de combler leur déficit.

Les remboursements d'impôt plus importants résultant de cotisations supérieures pourront par ailleurs être mis de côté pour les études des enfants.

Sans prendre de risque supplémentaire, les Houde ont pu remettre leurs portefeuilles sur la bonne voie pour atteindre leurs objectifs à long terme.

Les possibilités de placement sont très variées. Adressez-vous à votre conseiller *Scotia* pour revoir dès aujourd'hui votre plan de placement. À l'aide d'outils et de programmes innovateurs comme le programme Placement CAP^{MD}, votre conseiller *Scotia* pourra vous expliquer les raisons pour lesquelles il est judicieux d'investir maintenant pour plus tard.

Tirer parti des possibilités

Les études coûtant de plus en plus cher, il est bon de cotiser à un REEE pour donner à vos enfants le plus d'options possible dans la vie. Les frais de scolarité moyens dans une université canadienne dépassent actuellement 5 000 \$. Les frais de logement et de nourriture, pour un étudiant qui n'habite plus chez ses parents, peuvent par ailleurs atteindre 6 000 \$. Pour quatre ans, il faut donc compter 45 000 \$. Le montant est encore plus élevé si l'on tient compte de l'inflation (sur 18 ans, en supposant que le régime est ouvert à la naissance de l'enfant).

Plus l'enfant est jeune, plus cela laisse du temps pour épargner. En profitant de la croissance composée à imposition reportée ainsi que des subventions du gouvernement, vous pouvez financer les études postsecondaires de votre enfant et lui préparer un brillant avenir, ce qui est un cadeau inestimable.

À la base de votre stratégie : le REEE

Il est possible de verser dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) un maximum viager de 50 000 \$ par enfant. Ce régime comporte plusieurs avantages.

Croissance composée à imposition reportée. Vous ne pouvez pas déduire vos cotisations au REEE de votre revenu imposable. Par contre, l'impôt sur les revenus de placement est reporté. Plus vous commencez à cotiser de bonne heure, plus vous pourrez profiter de la croissance composée pendant une longue période.

Lorsque des retraits sont effectués du régime pour payer des frais d'études, c'est votre enfant qui est imposé sur les revenus de placement. Le bénéficiaire peut se servir du REEE pour payer ses études universitaires ou collégiales ainsi que d'autres cours admissibles.

Subventions du gouvernement. La Subvention canadienne à l'épargne-études (SCEE) est un programme fédéral qui complète le REEE. Elle représente 20 % de la première tranche de 2 500 \$ de cotisations annuelles admissibles (davantage pour les familles à faible revenu), le maximum viager étant de 7 200 \$ par bénéficiaire. Si vous versez moins de 2 500 \$ une année, les droits à la SCEE peuvent être reportés et utilisés l'année suivante, dans certaines limites.

Conseil : Pour être admissible à la SCEE en 2009, vous devez verser des cotisations à votre REEE avant le 31 décembre.

Le Bon d'études canadien (pour lequel il n'est pas nécessaire de faire des versements) et l'Alberta Centennial Education Savings Plan Grant (pour les résidents de l'Alberta) sont d'autres programmes gouvernementaux destinés à encourager l'épargne-études.

Prenez les choses en main!

Pour accorder à l'épargne-études la priorité qu'elle mérite, le mieux est d'établir un plan de cotisations périodiques. Le Diagnostic REER Scotia, accessible en ligne à l'adresse www.banquescotia.com, vous aidera à déterminer le coût des études de votre enfant et le montant que vous devez épargner.

Voyez avec votre conseiller *Scotia* comment tirer le meilleur parti de votre REEE et profiter de tous les incitatifs financiers.

Passer d'un REER à un FERR

Il ne suffit pas, pour passer d'un REER à un FERR, de signer quelques documents. Il faut aussi revoir toute sa stratégie de placement.

La conversion d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), fonds de revenu viager (FRV) ou fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRRI) représente une étape financière majeure. Il s'agit d'un point tournant en ce sens que votre objectif n'est plus de maximiser la croissance de votre épargne à l'abri de l'impôt, mais d'utiliser au mieux cette épargne pour compléter votre revenu.



Le mot de Gordon Pape

De la souplesse dans la planification

Avant d'aborder ce sujet, permettez-moi de soulever un point important. Vous n'avez pas à vous précipiter pour convertir votre REER dès que vous prenez votre retraite. Légalement, vous avez jusqu'au 31 décembre de l'année de votre 71^e anniversaire pour le faire. Je vous suggère de garder la plus grande partie de votre argent dans votre REER pour bénéficier d'une plus grande souplesse. En effet, vous n'avez pas à faire de retraits annuels d'un REER et vous pouvez continuer à y cotiser si vous avez un revenu gagné ou des droits de cotisation inutilisés. Vous pouvez aussi, au besoin et au moment voulu, en retirer des fonds.

Je vous recommande toutefois d'ouvrir un petit FERR à 65 ans pour avoir droit au crédit d'impôt sur les premiers 2 000 \$ de revenu de pension, si vous ne profitez pas déjà de cet allègement fiscal. N'hésitez pas à vous en prévaloir puisque vous êtes libre de détenir en même temps un FERR et un REER. Votre conseiller *Scotia* pourra vous donner tous les détails.

Votre stratégie

Quand le moment viendra de convertir le reste de votre REER en FERR ou FRV, vous devrez planifier soigneusement la transition et demander l'aide d'un spécialiste. Les six conseils qui suivent vous seront utiles :

1. Choisissez le bon régime. Il existe de nombreux types de FERR. Vous pouvez opter pour un régime qui investit dans des CPG ou des fonds communs de placement, ou encore pour un régime autogéré dans lequel vous prenez toutes les décisions de placement.

2. Choisissez des placements appropriés. Les placements que vous aviez choisis pour votre REER

peuvent ne pas convenir à un FERR. Votre but, maintenant, est d'avoir un régime qui vous assure le revenu dont vous avez besoin, avec un risque minimum. Cela suppose dans bien des cas une approche de placement plus prudente.

3. Regroupez vos REER. Si vous avez plusieurs régimes, regroupez-les dans un même FERR. Il peut en effet être compliqué de gérer trois ou quatre FERR puisque vous êtes tenu d'effectuer un retrait annuel minimal de chaque régime en fonction de la valeur de ses actifs.

4. Fixez-vous un objectif de revenu. Décidez à l'avance du montant que vous devrez retirer tous les ans de votre régime (il vous faudra retirer au moins le minimum). Assurez-vous que ce montant est réaliste compte tenu de l'actif total du FERR et de vos autres sources de revenus. Votre conseiller *Scotia* pourra vous aider à faire ce calcul.

5. Décidez de l'âge à utiliser pour les retraits. La plupart des gens ne savent pas que les retraits annuels minimaux peuvent être basés sur l'âge du conjoint le plus jeune. Des dispositions à cet égard doivent être prises lors de l'établissement du FERR. Il est avantageux d'utiliser l'âge du conjoint le plus jeune, car cela réduit le montant minimal à retirer obligatoirement chaque année. Bien entendu, vous pouvez retirer plus que le minimum, au besoin, n'importe quand.

6. Utilisez un CELI. Si vous devez retirer plus d'argent que nécessaire de votre FERR, placez l'excédent dans un compte d'épargne libre d'impôt (jusqu'à 5 000 \$ par an). Il n'y a pas d'âge limite pour avoir un CELI et vous pouvez faire des retraits n'importe quand à l'abri de l'impôt, sans aucun effet sur vos prestations d'État et vos crédits d'impôt.

Gordon Pape est auteur et coauteur de plus de 40 livres sur les placements et les finances personnelles. Son plus récent ouvrage, *A Guide to TFSAs and How They Can Make You Rich*, traite du compte d'épargne libre d'impôt.



La reprise mondiale et le Canada

Le Canada a été frappé de plein fouet par la récession mondiale à l'automne dernier, victime de la chute des prix des ressources et de la baisse des exportations. L'emploi, le secteur du logement et les ventes d'automobiles ont toutefois été moins touchés qu'aux États-Unis. Notre taux de chômage est nettement inférieur au taux américain, ce qui est rare. D'autre part, le déficit de 50 milliards de dollars annoncé par le gouvernement canadien ne représente que le quart du déficit américain, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

Comme aux États-Unis, la reprise au Canada s'appuiera dans un premier temps sur les nombreux projets financés par le gouvernement. La Banque du Canada devrait par ailleurs maintenir les taux d'intérêt à un niveau très bas jusqu'en 2010 et fera en sorte que les hausses de taux subséquentes n'entravent pas la relance. Les ventes à l'étranger représentant un tiers du PIB, la vigueur du redressement dépendra des marchés des produits de base et aussi du renversement de la baisse récente de nos ventes aux États-Unis, peut-être provoquée par le Buy American Act.

Le Canada profite déjà d'une remontée des prix des produits de base attribuable à une demande plus forte de la Chine et d'autres pays. La croissance mondiale jusqu'en 2010 ne devrait toutefois pas suffire à compenser le fléchissement sans précédent de l'an

dernier. La reprise aux États-Unis favorisera nos exportations, mais la hausse du huard, qui pourrait atteindre la parité avec le billet vert sous l'effet du renforcement des marchés des produits de base, risque d'atténuer ces gains. Les exportations d'automobiles ne devraient aussi se rétablir que très lentement, le secteur entamant une longue période de restructuration.

Sur un plan positif, nous allons bientôt nous remettre de l'une des crises économiques les plus graves de notre ère pour entrer dans une période présentant des possibilités de placement exceptionnelles.

Coin de la retraite : Comment prévoyez-vous passer votre retraite?

Comme bien des Canadiens, vous avez passé des années à épargner et à investir pour votre retraite. Mais quand avez-vous songé pour la dernière fois à la façon dont vous allez vivre pendant votre retraite?

Le revenu dont vous avez besoin dépend de la réponse à cette question. C'est pourquoi il est important de réfléchir, dans le cadre de votre planification financière, au mode de vie que vous souhaitez plus tard.

Envisagez-vous de consacrer votre temps libre à vos petits-enfants ou prévoyez-vous voyager? Allez-vous rester dans votre maison ou vous installer dans un logement plus petit? Voulez-vous laisser une succession? En discutant de tous ces points avec votre conjoint, vous serez sûrs d'être tous deux sur la même longueur d'onde.

Conseil fiscal : Regroupez vos dons de bienfaisance pour réduire votre impôt

Les Canadiens sont très généreux. En 2007, plus de 80 % ont fait des dons de bienfaisance. Pour les encourager, le gouvernement fédéral accorde un crédit d'impôt sur les dons aux organismes de bienfaisance enregistrés. À partir de 200 \$, le crédit d'impôt passe de 17 % à 29 %. Il est avantageux, dans ces conditions, de regrouper vos dons (qui peuvent être reportés pendant cinq ans) et ceux de votre conjoint, une seule personne déclarant tous les dons de la famille.

Les Fonds Scotia^{MC} sont offerts par Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse et dotée d'une personnalité juridique distincte. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais de gestion. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les parts des fonds communs de placement ne sont pas garanties, leur valeur fluctue souvent et les rendements passés peuvent ne pas se répéter.

Le Groupe Banque Scotia inclut La Banque de Nouvelle-Écosse, la Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Placements Scotia Inc.

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

^{MP} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Les renseignements et opinions présentés dans le présent bulletin ne visent qu'à fournir des commentaires généraux sur des sujets susceptibles d'intéresser le lecteur. L'objectif n'est pas de donner des conseils ou de faire des recommandations d'ordre juridique ou financier. Le lecteur est invité à consulter son conseiller juridique, financier ou fiscal avant de prendre des décisions fondées sur les renseignements ou opinions contenus dans le présent bulletin.

FSC LOGO